

## RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS 2023-2024

(A faire avant le 31 décembre 2023)

1 - Choisir sa Formule d'assurance obligatoire (IRA OU IMPN) et compléter intégralement cette fiche :

<b>1- Cotisation à l'association</b> (Club de Randonnée Caturigè) :		<b>20,00 €</b>
<b>2- Licence FFrandonnée obligatoire avec assurance :</b> La Randonnée Caturigè est affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFrandonnée) sous le n° 05283		
Option 1 : Assurance IRA : Individuelle avec Responsabilité Civile et Accident Corporel	28,25 €	Ou/+ €
Option 2 : Assurance IMPN : Individuelle Multi Loisirs Pleine Nature	40,30 €	
<b>3- Abonnement facultatif à la revue « Passion Rando »</b> le magazine des randonneurs de la FFrandonnée (4 numéros par an)	10,00 €	Et/+ €
<b>Total :</b>		<b>..... €</b>

Établir un chèque du montant total ci-dessus à l'ordre de "**Randonnée Caturigè**"

**Fournir obligatoirement un Certificat médical de moins d'un an (valable pour trois années) ou l'Attestation obligatoire entre les 3 années (Voir document et questionnaire joint)**

**Déposer le tout dans une enveloppe non timbrée adressée à Randonnée Caturigè dans la boîte aux lettres de la mairie de Chorges (siège social de notre Club).**

**Le Magazine « Passion Rando » (4 numéros par an) EST :  
le magazine des randonneurs, n'oubliez pas !**

2 - Et s'il vous plait, indiquez ci-dessous vos coordonnées, même si elles n'ont pas changé... MERCI !!!!

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél portable

Tél Fixe

Courriel

**J'autorise** ou  **je n'autorise pas** le Club de Randonnée Caturigè à mettre ma photo sur le site internet. (rayer la mention inutile)

